

M. DEVIS INHUMATION

Devis n°0000015963 établi le 11/03/2025

Désignation	Quantité	PU HT €	MT TTC €	TVA
Organisation et démarches				
Démarches et formalités	1,00	241,67	290,00	2
Total Organisation et démarches			290,00	
Mise en bière et fermeture de cercueil				
# Mise en bière et fermeture du cercueil	1,00	133,33	160,00	2
Total Mise en bière et fermeture de cercueil			160,00	
Cercueil				
* Indigo pin massif Cercueil fourni avec : cuvette étanche, poignées, cache vis, plaque d'identité	1,00	570,83	685,00	2
Capiton en satin	1,00	70,83	85,00	2
Total Cercueil			770,00	
Cérémonie				
Personnel pour cérémonie	1,00	433,33	520,00	2
* Mise à disposition d'un véhicule funéraire	1,00	245,45	270,00	1
Registre de Condoléances	1,00	37,50	45,00	2
Total Cérémonie			835,00	
Transfert après mise en bière				
* Forfait pour transport local	1,00	109,09	120,00	1
Total Transfert après mise en bière			120,00	
Inhumation - Travaux de cimetière				

Nota : Les prestations, fournitures et mentions obligatoires sont précédées d'un astérisque(*). Celles dépendant de la réglementation sont précédées du signe (#).

CONDITIONS DE VENTE

Les frais d'obsèques sont exigibles d'avance, sauf prise en charge par un organisme mutualiste ou d'assistance. La société se charge dans ce cas des formalités à accomplir pour obtenir le paiement direct des sommes disponibles auprès des organismes concernés, ainsi que l'établissement des dossiers de prélèvement sur les comptes bancaires, postaux ou caisse d'épargne du défunt dans les limites admises par les règlements en vigueur.

Nos conditions de paiement sont impératives. Les pénalités pour retard de paiement seront calculées par application du taux d'intérêt légal augmenté de 5 points ou du taux maximum autorisé par la loi, si celui-ci est inférieur. En cas d'intervention contentieuse les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur. Il sera appliqué à titre de dommage et de clause pénale une indemnité de 15 % de la somme impayée. En cas de litige le Tribunal du siège est seul compétent.

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, notre société a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : CNPM - MEDIATION -

M. DEVIS INHUMATION

Devis n°0000015963 établi le 11/03/2025

Désignation	Quantité	PU HT €	MT TTC €	TVA
# Ouverture / Fermeture du caveau	1,00	291,67	350,00	2
Total Inhumation - Travaux de cimetière			350,00	

Nota : Les prestations, fournitures et mentions obligatoires sont précédées d'un astérisque(*). Celles dépendant de la réglementation sont précédées du signe (#).

Validité du devis : 2 mois

Taux TVA	MT HT €	MT TVA €	Net à payer €
1 10,00	354,55	35,45	390,00
2 20,00	1779,17	355,83	2135,00
Total	2133,72	391,28	2525,00

Bon pour accord Signature

CONDITIONS DE VENTE

Vous avez été reçu par PHILIPPE CALMARD

Les frais d'obsèques sont exigibles d'avance, sauf prise en charge par un organisme mutualiste ou d'assistance. La société se charge dans ce cas des formalités à accomplir pour obtenir le paiement direct des sommes disponibles auprès des organismes concernés, ainsi que l'établissement des dossiers de prélèvement sur les comptes bancaires, postaux ou caisse d'épargne du défunt dans les limites admises par les règlements en vigueur.

Nos conditions de paiement sont impératives. Les pénalités pour retard de paiement seront calculées par application du taux d'intérêt légal augmenté de 5 points ou du taux maximum autorisé par la loi, si celui-ci est inférieur. En cas d'intervention contentieuse les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur. Il sera appliqué à titre de dommage et de clause pénale une indemnité de 15 % de la somme impayée. En cas de litige le Tribunal du siège est seul compétent.

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, notre société a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : CNPM - MEDIATION - CONSOMMATION. En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : 11/03/2025 16:34:55

DEVIS CREMATION

Devis n°0000015964 établi le 11/03/2025

Désignation	Quantité	PU HT €	MT TTC €	TVA
Organisation et démarches				
Démarches et formalités	1,00	241,67	290,00	2
Total Organisation et démarches			290,00	
Mise en bière et fermeture de cercueil				
# Mise en bière et fermeture du cercueil	1,00	133,33	160,00	2
# Vacation de Police - Saint Etienne	1,00	20,00	20,00	0
Total Mise en bière et fermeture de cercueil			180,00	
Cercueil				
* Indigo pin massif Cercueil fourni avec : cuvette étanche, poignées, cache vis, plaque d'identité	1,00	570,83	685,00	2
Capiton en satin	1,00	70,83	85,00	2
Total Cercueil			770,00	
Cérémonie				
Personnel pour cérémonie civile ou religieuse au Crématorium	1,00	216,67	260,00	2
* Mise à disposition d'un véhicule funéraire	1,00	245,45	270,00	1
Registre de Condoléances	1,00	37,50	45,00	2
Total Cérémonie			575,00	
Transfert après mise en bière				
* Forfait pour transport local	1,00	109,09	120,00	1
Total Transfert après mise en bière			120,00	

Nota : Les prestations, fournitures et mentions obligatoires sont précédées d'un astérisque(*). Celles dépendant de la réglementation sont précédées du signe (#).

CONDITIONS DE VENTE

Les frais d'obsèques sont exigibles d'avance, sauf prise en charge par un organisme mutualiste ou d'assistance. La société se charge dans ce cas des formalités à accomplir pour obtenir le paiement direct des sommes disponibles auprès des organismes concernés, ainsi que l'établissement des dossiers de prélèvement sur les comptes bancaires, postaux ou caisse d'épargne du défunt dans les limites admises par les règlements en vigueur.

Nos conditions de paiement sont impératives. Les pénalités pour retard de paiement seront calculées par application du taux d'intérêt légal augmenté de 5 points ou du taux maximum autorisé par la loi, si celui-ci est inférieur. En cas d'intervention contentieuse les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur. Il sera appliqué à titre de dommage et de clause pénale une indemnité de 15 % de la somme impayée. En cas de litige le Tribunal du siège est seul compétant.

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, notre société a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : CNPM - MEDIATION -

DEVIS CREMATION

Devis n°0000015964 établi le 11/03/2025

Désignation	Quantité	PU HT €	MT TTC €	TVA
Crémation - Remise des cendres				
* Crémation + Dispersion des cendres par le Crématorium	1,00	644,50	644,50	0
Total Crémation - Remise des cendres			644,50	

Nota : Les prestations, fournitures et mentions obligatoires sont précédées d'un astérisque(*). Celles dépendant de la réglementation sont précédées du signe (#).

Validité du devis : 2 mois

Taux TVA	MT HT €	MT TVA €	Net à payer €
0 0,00	664,50	0,00	664,50
1 10,00	354,55	35,45	390,00
2 20,00	1270,83	254,17	1525,00
Total	2289,88	289,62	2579,50

Bon pour accord Signature

CONDITIONS DE VENTE

Vous avez été reçu par PHILIPPE CALMARD

Les frais d'obsèques sont exigibles d'avance, sauf prise en charge par un organisme mutualiste ou d'assistance. La société se charge dans ce cas des formalités à accomplir pour obtenir le paiement direct des sommes disponibles auprès des organismes concernés, ainsi que l'établissement des dossiers de prélèvement sur les comptes bancaires, postaux ou caisse d'épargne du défunt dans les limites admises par les règlements en vigueur.

Nos conditions de paiement sont impératives. Les pénalités pour retard de paiement seront calculées par application du taux d'intérêt légal augmenté de 5 points ou du taux maximum autorisé par la loi, si celui-ci est inférieur. En cas d'intervention contentieuse les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur. Il sera appliqué à titre de dommage et de clause pénale une indemnité de 15 % de la somme impayée. En cas de litige le Tribunal du siège est seul compétent.

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, notre société a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : CNPM - MEDIATION - CONSOMMATION. En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : 11/03/2025 16:34:33